



Union Interrégionale **FO Justice** TOULOUSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA SPÉCIAL

PROTOCOLE D'ACCORD INCARVILLE

FO JUSTICE TOULOUSE alerte sur les conséquences de la mise en place du Protocole d'Accord sur le terrain.

Le plus déstabilisant pour les agents, c'est de voir que chacune des Directions Interrégionales implante, intronise les points du Protocole d'une manière différente les unes par rapport aux autres.

Que dire des équipements, des chartes des temps, des engagements sur les missions, tout est à l'appréciation du Directeur Interrégional et de ses collaborateurs.

D'ailleurs, Monsieur le Directeur, **FO JUSTICE** fait le constat que certaines pratiques ou comportements de vos collaborateurs en matière d'ESP sont à contre courant de ce qu'attend l'administration sur le lancement des ESR.

Aujourd'hui, ce sujet est à l'ordre du jour, **FO JUSTICE** est impatient de savoir où en est le suivi, l'accompagnement et votre engagement sur le dossier.

FO JUSTICE vous relaye le ressenti du terrain, les discours de votre Directrice ESP et de votre Commandant ARPEJ sont du genre à démotiver les agents volontaires, intégrés dans le processus ESR. Les personnels ont le sentiment que l'autorité supérieure freine des quatre fers pour retarder voire même empêcher le lancement.

Pour **FO JUSTICE TOULOUSE**, il est évident que la mise en conformité du dispositif ESR doit être sécurisée, totale et au niveau de la formation délivrée avant un éventuel déploiement.

Pour les ERIS, la mise en place du Protocole d'Accord a pour conséquence l'explosion du nombre de missions, pouvant aller jusqu'à 3 par jour. Au vu du volume d'agents engagés, plus personne n'est sur base. Il est facile de comprendre que lorsque l'on est de partout alors, il est impossible d'être prêt pour un incident majeur.

Les renforts pour les Escortes de niveau 3 sont quasiment tous prévus pour le lendemain. Les vendredis après-midi et les week-ends servent à remplacer les PREJ.

Lorsque **FO JUSTICE** évoque l'aspect de la mise en place du Protocole, par exemple, depuis l'ouverture des QLCO, les ERIS de Toulouse sont engagées pas toujours comme une équipe spécialisée mais plus souvent au même rang qu'un équipage PREJ.

La doctrine ESP cadre ce type de missions, pour autant la réalité du terrain en est tout autrement.

Pour **FO JUSTICE** il est important de rappeler que les protocoles de conduite en convoi et les procédures de dégagement d'urgence ne sont pas les mêmes.

Lorsque qu'un PSIG escorte une équipe ERIS engagée sur une Escorte 5 alors il y a distorsion entre la doctrine et le terrain, il y a une disparité dans les process d'urgence !!!

Concernant les PREJ, tout comme leurs collègues ERIS, les missions se multiplient. Les personnels sont confrontés à des rythmes extrêmement soutenus. Les agents sont présents, professionnels

et engagés mettant leur vie privée en second plan sur bien des situations.

En guise de soutenance, et de remerciement envers leurs agents, les responsables des PREJ suivent à la lettre les recommandations du Commandant de l'ARPEJ.

- Sur le ressort de Toulouse, afin d'être certain d'avoir le nombre d'agents sur la journée, il était question de réfléchir à comment refuser l'accès à la promotion de plusieurs BiChefs Expertise le 11.12.2025 date du prochain écrit de Major.
- Depuis quelques semaines, il paraît impossible de poser des gardes d'enfants malades avec justificatifs médicaux sans être sanctionné d'un 30ème.

La toute puissance du responsable ARPEJ amène son hôte à gérer les services planificateurs des PREJ, mettant sous sa tutelle tout accord, tout changement de service, dépôt de CA...

Il est vrai que la mise sous tutelle dans le cercle fermé des PREJ est une coutume déjà connue dans le passé. Le PREJ NÎMES est sortie de la coupe de la responsable du PREJ de BÉZIERS depuis peu.

Tout récemment, **FO JUSTICE** a appris qu'il serait question de gratter des minutes sur la temporalité prévue pour la préparation des missions.

Mr le Directeur Interrégional, il est temps de vous soucier des ressentiments de vos personnels des ERIS et des PREJ qui par nos remontées sonnent l'alerte.

Tous volontaires au départ, tous habilités, tous professionnels dans leur fonctions mais blasés aujourd'hui.

L'actualité et la politique orientée par notre GDS nous amènent à penser que l'administration aura besoin de toutes les forces disponibles pour mener à bien ses annonces.

FO JUSTICE vous demande Mr le Directeur qu'une considération particulière soit apportée aux agents ESP. Qu'elle soit à la hauteur du service pénitentiaire qu'ils remplissent au quotidien.

Qu'ils ne soient pas utilisés et pressés comme des citrons jusqu'à en péter !!!

Mais au contraire déployés et engagés au plus proches de la doctrine et de leurs niveaux d'expertises ... PREJ, ESR, ERIS.

